

Atelier « Environnement »

PADD PLU intercommunal

05 avril 2017

Châteauroux

Cet atelier s'est tenu le 05/04/2017 au lycée agricole Naturapolis à Châteauroux de 14h à 16h30.

Objet

L'objet de cet atelier était de :

- Valider les enjeux,
- Emettre des actions concrètes à mettre en place pour répondre aux enjeux,
- Formuler des problématiques d'aménagement et de développement à explorer,
- Définir les premières orientations sur l'aménagement du territoire qui donneront au PLUi ses lignes directrices.

Liste des présents

Prénom NOM	Fonction/Organisme	Statut
Jean-Pierre MARCILLAC	Coings - Maire	Elu
Ludovic REAU	Saint-Maur - Adjoint au Maire	Elu
Jean-Jacques POULET	DDT 36 - SPREN - responsable Unité Planification	PPA
Christophe AUFRERE	DDT 36- SPREN - responsable Unité Eau	PPA
Anne ROGEON	Pays Castelroussin/SCoT - Directrice	PPA
Franck JARRY	Office National des Forêts - Unité territoriale Sud Berry	PPA
Dimitri DESLANDES	Chambre d'agriculture	PPA-BE
Romain METOIS	Chambre d'agriculture - chargé de mission	PPA-BE
François MOREAU	Conseil de Développement	Autre
Valérie GIQUEL-CHANTELOUP	Fédération des chasseurs de l'Indre - Directrice	Autre
Charles PAGNARD	Châteauroux Métropole - Directeur Urbanisme et Aménagement	Tech.
Stéphane ROBIN	Fédération de pêche Indre	Autre
Valentin DENDAUW	Jeunes Agriculteurs de l'Indre	Autre
Jean-Michel FORT	Le Poinçonnet - Conseiller Municipal	Elu
Stéphane RAVEAU	Châteauroux Métropole - Directeur Direction de l'Eau	Tech.
Flore VETELE	Châteauroux Métropole - service foncier	Tech.
Florence DEOLIVEIRA	Châteauroux Métropole - service ADS	Tech.
Pascal ROBERT	Exploitant représentant syndicat	Autre
Emilie DAFFIS	Le Poinçonnet - Conseillère municipale	Elu
Francis LHERPINIERE	Indre Nature - Directeur	Autre
Christophe BAILLIET	Châteauroux Métropole - Vice-président	Elu
Laurence DE GRESSOT	Syndicat des Forestiers Privés de l'Indre - Directrice	Autre
Myriam BERLIOZ	Comité départemental Fédération Randonnées Pédestre	Autre
Marie-France OBLET	Châteauroux Métropole - service ADS	Tech.
Pauline BRUN	Office Nationale des Forêts	PPA
Sophie PERTUIT	Châteauroux Métropole - service Planification	Tech.
Aude LE GALL	CITTANOVA - Urbaniste	BE
Christopher DELASSUS	CITTANOVA - Urbaniste	BE

PPA : Personne Publique Associée à l'élaboration du PLUi ; BE : bureau d'études prestataire

Déroulé

A la suite d'une présentation en plénière rappelant la démarche du PLUi, les principaux enjeux et le déroulé des ateliers, 3 groupes de travail ont été formés pour répondre à un questionnaire commun abordant les thématiques de l'« Eau », de l'« Agriculture », de la « Trame Verte et Bleue », des « Paysages » et de l'« Energie ».

Au vu du temps imparti, deux groupes ont abordé les 3 premières thématiques et un groupe a abordé les 3 dernières. La restitution ci-après reprend les conclusions des groupes de travail pour chacune de ces thématiques.

Questionnaire

Restitution

Thème	Principaux éléments
Eau	Afin de protéger la ressource en eau, les participants ont souligné l'importance de préserver les zones humides et les têtes de bassin versant par un zonage adapté et de limiter les produits phytosanitaires dans les espaces publics.
	Il est donc nécessaire d'identifier précisément les zones humides puis de les protéger et de les gérer afin de maintenir leur fonctionnalité (espèces envahissantes, prolifération de moustiques, enfrichement).
	Un travail important de communication doit être fait pour démontrer l'intérêt des zones humides et des têtes de bassin versant mais aussi pour souligner les efforts faits par les acteurs du monde agricole pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.
	D'autre part, l'économie de l'eau pourrait s'effectuer par une récupération plus systématique des eaux pluviales (bassins de rétention), que ce soit en zone urbaine ou en zone agricole, avec une bonne gestion des bassins mis en place et des réseaux. La végétalisation des bassins permet d'améliorer la qualité de l'eau à moindre coût et d'accueillir de la biodiversité. Ils peuvent aussi participer à la limitation des inondations en stockant le surplus lors des épisodes pluvieux.
	La compétence GEMAPI devrait aussi permettre d'améliorer la gestion de la ressource en eau dans les années à venir.
	Il s'agit également d'améliorer les rendements du réseau d'adduction en eau potable.
	Des économies d'eau pour l'irrigation pourraient être faites en choisissant des cultures moins consommatrices en eau.
	Enfin, concernant le petit patrimoine lié aux cours d'eau, les tables ont mis en avant la nécessité d'adapter ce patrimoine plutôt que de le détruire pour permettre la continuité écologique des cours d'eau.
Agriculture	Il faut maintenir les chemins ruraux pour les déplacements agricoles, notamment pour permettre le contournement des cœurs de bourgs.
	La préservation des sols à forte valeur agronomique est identifiée comme un enjeu majeur. Le fait de favoriser la diversification des activités est souligné, notamment le développement du maraichage à proximité des secteurs résidentiels, l'évolution des exploitations tendant de plus en plus vers des activités para-agricoles. Enfin, la création de STECAL au sein des secteurs à vocation agricole devra rester exceptionnelle et être justifiée.
Trame Verte et Bleue	De même que pour les paysages, l'ensemble des réservoirs de biodiversité ont été identifiés comme étant à fort enjeu. La hiérarchisation appliquée rend donc davantage compte du niveau de menace sur ces réservoirs.
	La vallée de l'Indre a été plus particulièrement mise en avant du fait de la présence d'un site Natura 2000 et de son caractère emblématique sur le territoire.
	A l'inverse, le réservoir de l'aéroport et des forêts domaniales ont été associés à des enjeux moins forts, car peu menacés. Pour les massifs forestiers, leur gestion est en effet assurée par l'ONF et leur pérennité n'est pas menacée. La protection de l'environnement ne doit pas être un frein dans le cas d'un développement économique de l'aéroport.

Le maintien du bocage est intimement lié au maintien des exploitants et de l'élevage, à leur identification dans les documents d'urbanisme et à la volonté politique locale de replantation en associant les agriculteurs.

Concernant l'amélioration de la connectivité écologique, la nature en ville et les problèmes d'engrillagement (Saint-Maur) ont été soulignés. Il serait également intéressant d'identifier les chemins ruraux à préserver pour maintenir le réseau de découverte du territoire (et sa continuité), de même que des corridors écologiques. Il s'agira aussi d'en réglementer l'usage (quad, vélo, engin agricole, piéton...). Des chemins de découverte du territoire pourraient être développés autour des villages et entre les villages pour une valorisation multifonctionnelle (cadre de vie, paysage, biodiversité, cheminement doux...).

De nombreuses pratiques peuvent être développées au sein des milieux naturels et agricoles en encadrant certaines d'entre elles pour limiter les dérives. L'entretien est fondamental sur les cheminements de randonnées (panneaux à jour...).

Paysages

Tous les milieux naturels ont été identifiés comme importants à préserver pour maintenir la qualité paysagère du territoire. Néanmoins, certains milieux peuvent être mis en avant du fait des menaces qui s'exercent sur eux. Le bocage a été identifié comme un milieu prioritaire, de même que les vallées, notamment la vallée de l'Indre (accessibilité à améliorer).

Au-delà de la préservation des milieux, il s'agit surtout de limiter la consommation foncière et la banalisation architecturale qui ne relaie pas les facteurs identitaires du territoire.

La problématique d'accessibilité aux paysages via le réseau de chemins de randonnées, parfois interrompu par des propriétés privées, a été abordée.

L'amélioration des entrées de ville a également été soulevée comme un axe d'amélioration des paysages avec notamment la requalification des friches commerciales et des bâtiments commerciaux abandonnés. Les dépôts de matériaux sur les emprises artisanales est également un facteur de dégradation des paysages à maitriser. Il convient aussi de fixer des limites à l'urbanisation pour ne pas déplacer continuellement les entrées de ville.

Les interfaces entres milieux urbain et agricole doivent également être soignées pour améliorer l'intégration paysagère de façon générale.

Energie

Afin de réduire la consommation énergétique du territoire, la priorité a été donnée à la concentration de l'urbanisation autour des centres bourgs, en privilégiant la réhabilitation énergétique des constructions existantes et la diminution de la vacance. La limitation du « mitage » des espaces agricoles et naturels est également un bon moyen de réduire les déplacements et la consommation énergétique associée.

En ce sens, il conviendrait aussi de communiquer sur les aides disponibles pour la réhabilitation énergétique.

Par ailleurs, plusieurs énergies renouvelables ont été identifiées comme intéressantes à développer, notamment la géothermie (sol favorable, peu d'impacts paysagers, consommation d'espaces...), le bois énergie et le solaire. Le potentiel bois énergie est lié aux boisements privés, qui pourraient profiter de cet usage pour être mieux gérés (régénération des boisements vieillissants, diversification des pratiques de chasse...). A noter que le développement de cette énergie ne doit pas se faire au détriment du bocage et des petits boisements qui pourraient être dégradés pour cet usage. L'éolien est apparue comme une ressource moins pertinente au vu des potentialités limitées et des contraintes qui s'appliquent au territoire. Le petit éolien reste une alternative à ne pas négliger et ne devra pas être interdit par le PLUi (sous réserve d'une rentabilité et d'une intégration paysagère réussie). Quant au solaire, il doit être encouragé, tout en s'intégrant dans les paysages. La mise en place de panneaux solaires sur les parkings a été soulignée lors de la restitution : elle permet de faire de l'ombre aux voitures et de produire de l'énergie sur des zones présentant peu d'enjeux paysagers.